

**CENTRE DE TRI, TRANSIT ET TRANSFORMATION DE METAUX
ET DECHETS**

PORT DE CARONTE – BOULEVARD MARITIME

MARTIGUES (13)

RESUME NON TECHNIQUE



1 RESUME NON TECHNIQUE

1.1 OBJET DE LA DEMANDE

La société Guy Dauphin Environnement (GDE) livre, depuis plusieurs années, des métaux en bord à quai à Martigues, sur le Port de Caronte, pour charger des navires. Cette zone portuaire est exploitée par la société SEA INVEST.

GDE veut optimiser ses activités avec la zone portuaire gérée par SEA INVEST en créant, à sa proximité immédiate, un nouveau site de collecte et de transformation. La mise en place de cet outil s'accompagnera de nombreux aménagements environnementaux décrits dans le présent dossier.

Le but est de réorganiser les activités de GDE à Martigues :

- le site actuel GDE, existant à 300 m à l'Ouest du projet, sera consacré essentiellement aux livraisons de détaillants et à la dépollution de VHU ;
- le site projet GDE sera consacré aux activités industrielles lourdes avec en particulier la réception et le stockage des lots complets et la transformation des métaux par une presse-cisaille de grande capacité.

Ce projet de 2 ha est mené en concertation avec la société Sea Invest et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM).

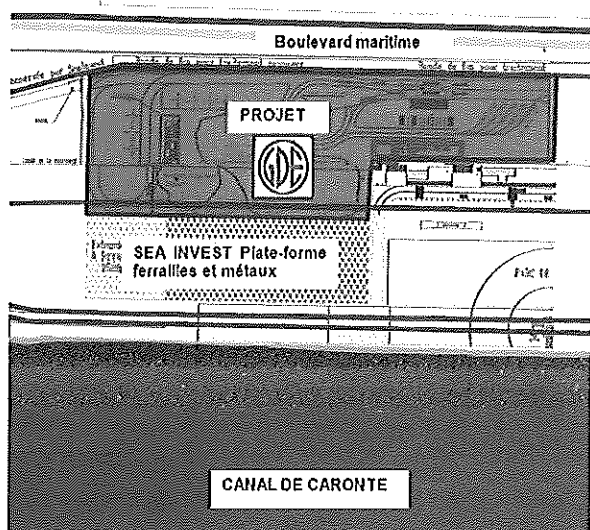


Figure 0 : Plan tènement GDE et SEA INVEST

Il est important de noter que la plate-forme actuelle de stockage des métaux en bord à quai (1 ha) restera sous exploitation SEA INVEST. Cette plate-forme est située entre le projet GDE et le canal de Caronte. Les ferrailles et métaux préparés par GDE y seront donc toujours stockés avant chargement des navires. Après consultation des services de l'état, il a été conseillé à GDE et SEA INVEST de mutualiser les moyens de Défense incendie et de traitement des eaux pluviales afférents à ces zones « métaux ».

Le présent dossier constitue la demande d'autorisation préfectorale concernant le projet GDE CARONTE au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

SEA INVEST CARONTE dépose parallèlement sa propre demande d'autorisation préfectorale concernant les activités de sa zone portuaire.

1.2 DESCRIPTION DU SITE

1.2.1 Localisation

(Cf. Pochette en fin de dossier : Carte au 25000e et Plan des abords de l'installation au 2500e)

Le site de la société GDE sera implanté dans le département des Bouches-du-Rhône (13) sur la commune de Martigues au Port de Caronte, accessible par le Boulevard Maritime. La superficie totale du tènement ICPE exploité par GDE est de 2 hectares. Il s'inscrit dans la parcelle 56 dans la section BV. La parcelle fait l'objet d'une amodiation au bénéfice de la société Sea Invest qui loue une partie de son terrain à GDE. Le terrain se situe partiellement sur le Domaine public maritime : ~ 3600 m².

Les habitations les plus proches sont localisées à 380 m au nord du projet, en bordure de la voie ferrée. Elles sont séparées du site par le massif naturel de Campeu. Elles se présentent sous la forme d'un habitat résidentiel, individuel (quartiers de Saint-Jean et de la Pouane).

1.2.2 Activités du site

Les déchets transitant sur l'installation seront en provenance du département des Bouches-du-Rhône de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et potentiellement de la France entière. Les différents apports acceptés sur le site seront les suivants :

- service collecte des déchets du Groupe GDE traitant des flux en provenance :
 - ✓ des industries locales ;
 - ✓ des garages ;
 - ✓ des commerces de petite, moyenne et grande distribution ;
 - ✓ des sociétés de service ;
 - ✓ des particuliers ;
 - ✓ des déchèteries privées ;
 - ✓ des collectivités locales et notamment des déchèteries publiques (dépôt direct possible).
- industries, entrepreneurs, garages, commerçants et artisans locaux réalisant eux-mêmes leurs dépôts ;
- autres sociétés spécialisées en gestion de déchets ;
- entreprises locales du bâtiment et des travaux publics.

L'établissement collectera, réceptionnera, triera et conditionnera les déchets principalement métalliques d'origine industrielle, commerciale, artisanale voire des collectivités.

Les déchets admis seront principalement :

- les métaux ferreux, carcasses de voitures entièrement dépolluées et démantelées, ferrailles diverses ;
- les métaux non ferreux.

Si des carcasses de voiture non totalement dépolluées et démantelées sont réceptionnées sur place, ces Véhicules hors d'usage (VHU) seront dirigés vers un broyeur de VHU agréé en France comme l'établissement GDE de Salaise-sur-Sanne (38).

1.3 EFFECTIFS ET ÉQUIPEMENTS

Le personnel à charge du fonctionnement de l'installation sera composé de 5 salariés environ. L'exploitation du site sera confiée à une personne techniquement compétente et nommément désignée par l'exploitant.

Le centre est équipé des infrastructures suivantes :

- une zone d'accueil pour véhicules (dalle béton) à l'entrée de l'installation ;
- un pont-bascule ;
- une zone d'exploitation bétonnée utilisée pour le stockage des matières/déchets, le tri, la découpe par presse-cisaille ou oxycoupage ;
- des bureaux, vestiaires, parking, clôture, mur en Mégablocs de 3,6 m de haut à la jonction de la plate-forme métaux SEA INVEST Caronte.

Pour l'exploitation, plusieurs équipements seront nécessaires :

- pelles hydrauliques avec grappin - chargeuses ;
- presse-cisaille (métaux) ;
- une station mobile de dépollution des VHU.

1.4 GESTION DES EAUX

L'eau fournie par le réseau public de distribution (environ 1000 m³/an) ne sera utilisée que pour les sanitaires (WC, lavabos), l'entretien courant des aménagements, équipements, l'arrosage ponctuel des pistes et stocks en cas de fortes chaleurs (poussières, incendie ...).

Les eaux des toitures seront infiltrées.

Les eaux de ruissellement des dalles bétons (voiries, aires de stockages) seront intégralement collectées et tamponnées par un volume de rétention de 1000 m³ puis traitées par débourbeur – séparateur d'hydrocarbures. Le rejet sera effectué dans le réseau public.

Les zones imperméabilisées GDE CARONTE représentent environ 20 000 m². Les eaux de ruissellement collectées comprennent en plus les eaux de la plate-forme de stockage des ferrailles et métaux de la société voisine SEA INVEST CARONTE. Les eaux de ces 10 000 m² supplémentaires seront collectées dans la mesure où les matières/déchets qui seront stockés sur cette plate-forme sont fournis par GDE Groupe Ecore.

Les eaux sanitaires seront traitées par la station d'épuration de Martigues après transit par le réseau d'assainissement public.

L'aire de stockage et distribution du fioul/gazole sera aménagée avec une dalle en béton étanche, reliée au séparateur d'hydrocarbures avant rejet au réseau.

Les différents stockages de liquides ayant un potentiel polluant (huile, fioul, ...) qu'ils soient concentrés ou dilués, seront disposés au-dessus de capacité de rétention de dimensions adaptées. Les volumes répandus accidentellement sur le sol pourront être collectés par des produits absorbants, toujours disponibles à proximité. L'équipement mobile choisi se présentera sous forme de kit de feuilles, coussins et boudins absorbants adaptés à tout type de produits chimiques et à tout hydrocarbure.

1.5 RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DES DANGERS

1.5.1 Nature des risques potentiels

L'étude des dangers a permis de recenser les principaux risques de danger potentiel suivant : Incendie de VHU, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), gazole sur rétention.

1.5.2 Probabilité des risques

Incendie : l'étude des dangers a démontré que le risque est probable mais modéré.

Directement conditionné par les risques incendie et les eaux nécessairement utilisées pour son extinction, une pollution des eaux est donc considérée comme probable mais modérée.

1.5.3 Moyens de protection et d'intervention mis en œuvre

Incendie : Les besoins en eau d'extinction sont estimés à 60 m³/h pendant 2 heures soient 120 m³. Pour y satisfaire, le secteur sera suffisamment pourvu car SEA INVEST Caronte va déployer un réseau complet sur sa zone portuaire. Trois poteaux incendie seront ainsi installés aux abords immédiats de GDE Caronte.

Le personnel disposera de 5 RIA (Robinetts d'incendie armés) et d'extincteurs adaptés aux risques répartis sur l'ensemble de l'installation. Le système de protection incendie sera dimensionné et contrôlé régulièrement par une société agréée à cette tâche.

Pollution des eaux : Les eaux d'extinction d'incendie seront collectées dans un volume constitué de : la dalle béton étanche, des caniveaux/canalisation et un bassin étanche (total = 1000 m³). Une vanne de fermeture manuelle permettra de stopper le rejet au réseau public. Après analyse d'échantillons représentatifs, les eaux collectées seront ensuite rejetées au milieu naturel ou pompées et traitées suivant le besoin.

Tous les stockages liquides susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols seront associés à une capacité de rétention de volume dimensionné réglementairement.

1.5.4 Cinétique des risques

La cinétique des risques reste interne au site. Aucun risque spécifique n'est déterminé en dehors des limites du site.

Les risques peuvent avoir pour origine :

- une erreur de manutention humaine ;
- le non respect du permis feu ;
- le non respect de l'interdiction de fumer ;
- un acte de vandalisme ;
- un appareil défectueux (court-circuit).

La modélisation incendie a montré que les différentes zones de stockage de produits inflammables sont suffisamment éloignées les unes des autres pour circonscrire tout risque d'effet domino. Le site a été agencé en fonction des risques de propagation.

1.5.5 Zone d'effet des accidents potentiels

Les modélisations montrent que les flux thermiques en cas d'incendie des différentes zones (rappel : VHU, DEEE, gazole sur rétention) restent dans les limites du site. Ceci est mis en évidence par la cartographie des zones de danger (Cf. Pochette à plan consultable en fin de dossier).

1.5.6 Conclusion de l'étude des dangers

GDE a mis en place les mesures nécessaires pour circonscrire tout risque vis-à-vis de l'environnement et du voisinage. Les moyens de protection et d'intervention en place sont cohérents avec l'extension de l'activité projetée.

1.6 SYNTHÈSE DES MESURES VISANT À RÉDUIRE LES PRINCIPAUX IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

EFFETS	MESURES
Impacts sur les eaux production de ruissellements potentiellement pollués Périodicité : temporaire Type : indirect	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Imperméabiliser complètement les aires de travail et collecter intégralement les eaux de ruissellement ➤ Traiter les eaux de ruissellement des aires de travail par un débourbeur – séparateur d'hydrocarbures muni d'un obturateur en cas de pollution importante ➤ Évacuer les eaux des sanitaires par le réseau public eaux usées jusqu'à la station d'épuration de Martigues
Impacts sur les sols Stockage de matières potentiellement polluantes Périodicité : permanent Type : direct	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien des dalles bétonnées sur toutes les aires de travail et les voiries ➤ Stocker les batteries en benne étanche adaptée, abritée des eaux pluviales ➤ Placer sur des rétentions : cuve d'hydrocarbure, les fûts des huiles, etc.
Impacts sur l'air Envol de poussières Périodicité : temporaire Type : indirect	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arroser les stocks et voiries lorsque les conditions climatiques entraînent l'envol de poussières
Impacts de l'installation en termes de nuisances sonores bruits générés par l'activité Périodicité : temporaire Type : direct	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser les mesures acoustiques de contrôle ➤ Entretien des moteurs et mécanismes des véhicules et des équipements extérieurs
Impacts sur l'hygiène et la salubrité dangers pour les tiers Périodicité : permanent Type : direct	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Condamner l'accès au site par des portails et clôtures, murs Mégablocs ➤ Gardienner l'installation pour surveiller la « qualité » des déchets déposés et maintenir le site en bon état de propreté (éviter les envols de déchets)
Impacts sur la sécurité incendie dangers pour les tiers Périodicité : temporaire Type : indirect	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les besoins en eau d'extinction sont estimés à 60 m³/h pendant 2 heures soient 120 m³ ➤ La fourniture d'eau sera suffisante pour ce besoin : 3 poteaux incendie seront en limite de propriété ➤ Les eaux d'extinction d'incendie seront collectées dans un volume étanche de 1000 m³

L'exploitant portera une attention particulière sur les impacts de son installation. Il veillera donc de façon constante, avec son équipe, à l'efficacité des moyens de prévention et de protection de l'environnement.